

**Siège Social : 36000 Châteauroux**

**Adresse : 2 Place des Cigarières**

**Date de convocation : 27 novembre 2024**

---

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

---

Réunion du Mercredi 11 Décembre 2024

**L'an deux mil vingt quatre**

**Le 11 décembre,**

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 37 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Étaient présents (28)**

AUJEAN Bernard, BRANCHOUX Gilles, CAMUS Jean-Louis, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DELYS Dominique, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, JUDALET Patrick, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, NOEL Damien, NONIN Patrick, PERSONNE Jacques, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SEVAULT Jean-Marc, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, WUNSCH Mylène.

**Étaient absents (8)**

DRUI Martial, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, TUAL Didier.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir (9)**

AVEROUS Gil a donné pouvoir à LION Michel  
BAPTISTA DE HORT Carole a donné pouvoir à PERSONNE Jacques  
BERTHOUMIEUX Pierre a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis  
CHALMAIN Eric a donné pouvoir à MAUBOIS Philippe  
ELBAZ Xavier a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis  
MARCHAND Bernard a donné pouvoir à ROUFFY Marc  
SAVY Philippe a donné pouvoir à JUDALET Patrick  
SEMION Michel a donné pouvoir à DAUZIER Claude  
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre

**Étaient excusés (4)**

ALLARD Bernard, BALSAN Charles-Henri, FOISEL Michel, LANGLOIS Gaston.

**Objet : Approbation de l'attribution des fonds de concours Déols**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L5212-26,

Vu la délibération du SDEI du 9 juillet 2024 relative à l'approbation de la convention régissant les fonds de concours versés par le SDEI aux communes de régime urbain de concession au titre de l'année 2024,

Vu la délibération du SDEI du 9 juillet 2024 relative à l'approbation de la répartition par collectivité urbaine des fonds de concours au titre de l'année 2024

Considérant que la convention annuelle relative au versement de fonds de concours entre le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre et chaque commune de régime urbain de concession prévoit l'approbation de la liste définitive des équipements publics susceptibles de bénéficier des fonds de concours.

A ce jour, la liste définitive des équipements publics éligibles et le montant associé pour la commune de Déols sont les suivantes :

Prestations	Montant des travaux prévus par la commune	Montant des travaux éligibles prévus par la commune	Pourcentage attribué du FdC	Montant des fonds de concours
Isolation par l'extérieur sur façades existantes de l'école Paul Eluard	198 659,00 €	26 752,95 €	23,50%	6 286,94 €
Amélioration de l'installation de chauffage bâtiment existant de l'école paul Eluard (pose d'une sonde ambiance, calorifugeage, changement des radiateurs avec têtes thermostatiques) et calorifugeage tuyauterie ECS	275 319,39 €	19 697,83 €	23,50%	4 628,99 €
Isolation des plafonds bâtiment existant de l'école Paul Eluard	32 828,72 €	6 641,89 €	23,50%	1 560,84 €
Installation panneaux photovoltaïques toiture école Paul Eluard (autoconsommation et revente surplus)	46 632,42 €	33 245,97 €	23,50%	7 812,80 €
Remplacement de menuiseries existantes par des menuiseries plus isolantes bâtiment existant de l'école Paul Eluard	62 633,55 €	7 700,13 €	21,14%	1 627,47 €
	616 073,08 €	94 038,77 €	23,31%	21 917,05 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

**Article 1er** : D'approuver la liste complémentaire des équipements publics présentés et les montants associés pour les communes présentés ci-dessus, communes de régime urbain de concession au titre de l'année 2024.

**Article 2** : D'approuver le montant définitif alloué à la commune de Déols de régime urbain de concession au titre de l'année 2024.

**Article 3** : De procéder au versement des sommes éligibles dans le cadre des fonds de concours.

**Article 4** : La date limite de réception des dossiers des communes pour l'octroi des fonds de concours au titre de l'année 2024 fixée au 31/12/2024 est reportée au 31/03/2025.

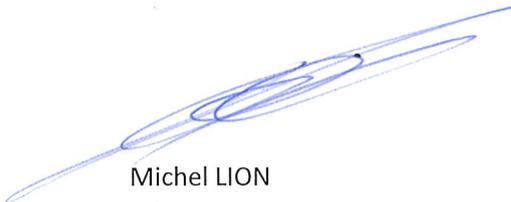
**Article 5** : D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
  
Jean-Louis CAMUS



✓ Secrétaire de Séance :

  
Michel LION

